



SUISSE-DROIT DE L'HOMME

Le gouvernement suisse présente ses excuses aux internés administratifs



Le château de Hindelbank utilisé, depuis 1866, comme pénitencier pour femmes

2010.09.13 — 40 ans de silence, telle aura été le temps des autorités helvétiques pour admettre de facto l'illégalité et

la violation grave des Conventions européennes des Droits de l'Homme, en présentant à ces derniers leurs excuses. Une reconnaissance qui a eu lieu le 10 septembre dernier lors d'une cérémonie à la prison pour femmes d'Hindelbank lieu mythique des incarcérations illégales. Une décision dans laquelle les autorités se sont engagées à indemniser les victimes. Moment exceptionnel le témoignage de femmes, avec la présence de Ursula Biondi Muller ancienne détenue administrative qui a écrit un livre que cette prise de conscience a enfin pu avoir lieu et à la collaboration de la Conseillère nationale Jaqueline Fehr.

Jusqu'en 1981, les autorités de tutelle ont placé des jeunes dans divers établissements et institutions par une décision administrative et donc sans procédure judiciaire, pour des causes telles que la « mauvaise conduite », les « mauvaises mœurs » ou l'« ivrognerie ». Ces jeunes gens ne pouvaient pas demander d'examen judiciaire de ces décisions. Souvent, ils ont été placés dans des établissements pénitentiaires dans lesquels ils n'étaient pas séparés des délinquants. La Confédération et les conférences cantonales compétentes ont accepté la demande d'un groupe de femmes qui a subi par le passé ce type de décision administrative et mené une cérémonie à des fins de réparation morale dans le pénitencier abrité par le château de Hindelbank.

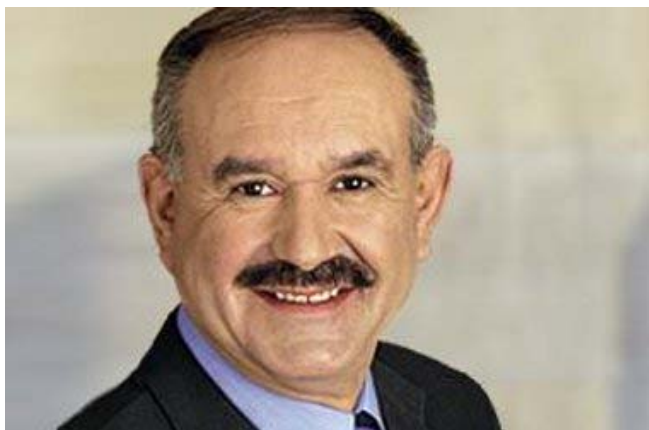
Marginalisation et discrimination

Lors de cette commémoration, les femmes concernées ont décrit combien cet enfermement administratif les avait, encore longtemps après, poussées en marge de la société et mises en butte à la discrimination, et combien elles ont été marquées par le fait d'avoir été en prison bien qu'elles n'aient jamais été passibles d'aucune peine. Ces femmes ont exprimé le soulagement que leur procurait la cérémonie au cours de laquelle on leur rendait enfin justice, tout en appelant à ce que plus jamais ne se produise ce qui revenait à un enfermement arbitraire et à un abus de pouvoir.

Un abus extrême de l'assistance publique

Les services compétents, dans leur conviction de détenir l'autorité morale, ont abusé de la pire manière qui soit de leur mandat d'assistance publique : tels sont les termes de Guido Marbet, président de la Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA). « Au lieu de compréhension, de chaleur humaine et de soutien, ces jeunes qui avaient besoin de protection ont connu le rejet et l'isolement, frappés par un châtement immérité. » M. Marbet a souligné leur droit à une réhabilitation morale et au respect de la part des institutions qui ont autrefois négligé leur devoir. En montrant ce respect, a-t-il ajouté, elles expriment leurs excuses pour la violation des droits de la personnalité qu'ont subies les personnes concernées.

De tels destins ne doivent plus se reproduire



Hans Hollenstein, président du gouvernement zurichois

Hans Hollenstein, président du gouvernement zurichois et vice-président de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), a pour sa part souligné que le placement dans des établissements pénitentiaires à des fins d'éducation ne correspondait plus aux idées ni à la jurisprudence actuelles, ajoutant qu'il appartenait à la Confédération et aux cantons de veiller à ce que de tels destins ne se reproduisent plus. M. Hollenstein a exprimé ses profonds regrets pour le destin et les souffrances des personnes concernées, présentant ses excuses pour ce qui était arrivé.

Quand Hindelbank était « une possibilité »

Hans-Jürg Käser, conseiller d'État du canton de Berne et représentant de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), a mis en lumière, dans une rétrospective historique, l'ampleur qu'ont atteinte les enfermements administratifs à Hindelbank. Ils ont connu leur apogée durant les années d'après-guerre, où une moitié des détenues était sous le coup d'une décision administrative. Le bruit avait circulé, dans les villes, mais aussi parfois dans les régions rurales, que « l'établissement d'Hindelbank fût une possibilité lorsque les autorités ne voyaient pas d'autre solution, ou ne voulaient pas en voir. » M. Käser a présenté ses excuses aux femmes concernées, au nom de la CCDJP, pour

avoir dû passer une partie de leur jeunesse derrière les murs de ce pénitencier.

Éveline Widmer-Schlumpf, chef du Département fédéral de justice et police (DFJP), a présenté les excuses de la Confédération aux personnes concernées « pour avoir été enfermées sans décision du juge au titre des mesures d'éducation ». Elle a insisté sur le devoir qu'a le législateur de veiller à ce que de tels actes ne se reproduisent jamais, tout en soulignant que même la meilleure des lois ne peut pas parer à tous les risques. Il y faut, selon la conseillère fédérale, de l'engagement et de la compassion de la part de tous ceux qui suivent et soutiennent les enfants et les adolescents dans le quotidien.

Témoignage de femmes...



Ursula Biondi Muller ancienne détenue administrative

Combien de jeunes hommes et femmes internés administrativement ont préféré se suicider plutôt que de subir de telles violences, combien de pères et de mères ont souffert le martyr devant l'impuissance à défendre leurs enfants combien de frères et de sœurs ont subi la honte et la risée des gens parce que l'un d'entre eux était détenu vous êtes-vous déjà posé la question ?

Combien ont eu leur vie détruite finissant de prison en prison ou en établissement psychiatrique ou encore sombre dans l'alcoolisme ou la drogue ?

L'internement administratif à générer la destruction et la mort de jeunes femmes et hommes la destruction et un traumatisme ineffaçable tout au long de leur vie, avec la peur qu'à chaque coin de rue quelqu'un vous reconnaisse vous étiez pour tous un voyou un délinquant, même dans leur vie professionnelle combien se sont retrouvés au chômage en raison de leur passe ??? Ce sont encore aujourd'hui des blessures qui ne se referment pas et ne se refermeront jamais.

Je me souviens quand on m'a emmené à la montagne de Diesse c'est la police bernoise qui m'a emmené je me souviens de ce policier qui me disait, je ne sais, pas pourquoi vous allez là ce n'est pas votre place et d'ajouter nous sommes une autorité exécutive et nous devons appliquer la loi selon les directives du Canton du valais.

Je me souviens de mon arrivée à Diesse c'était comme dans les camps de concentration on vous rasait le crane on enlevait vos habits pour vous faire endosser la tenue de détenu et on vous mettait en cellule, il y avait là un psychopathe nommé Burki un ancien gardien de Thor berg qui vous humiliait cherchant le moment où vous alliez vous révolter pour vous tabasser, il a d'ailleurs suite à de nombreuses plaintes été renvoyé de Diesse, mais combien de jeunes hommes ont subi ses violences avec la bénédiction de la direction de cet établissement qui se voulait un rôle éducatif .

Le travail forcé chaque jour sans aucune compensation financière les colis envoyés par vos proches qui n'arrivaient jamais le froid qui gelait les pieds et les mains ou le soleil qui vous brûlait en été c'était le lot quotidien des internés administratifs de Diesse.

Vous connaissiez le jour de votre arrivée, mais jamais celui de votre sortie puisque la loi pouvait vous y laisser jusqu'à l'âge de 22 ans et après si vous commettiez un délit alors la-vous recommenciez une période, mais cette fois avec l'article 42 du Code pénal suisse et comme vous étiez déjà un interné administratif on vous considérait comme irrécupérable nous le savions tous et l'épée de Damoclès était suspendue au-dessus de votre tête. Et la prison pouvait durer des années.

J'ai eu la chance d'avoir un caractère et une volonté féroce de sortir de ce guêpier, mais ma vengeance a été celle de leur montrer que je ne suivrais pas la voie qu'ils m'avaient tracée et de réussir ma vie sans délits et ainsi ne pas leur donner raison ni la joie de finir dans des pénitenciers ou dans l'alcool ou la drogue. Ils ont échoué sur ce plan ça c'est ma plus grande satisfaction, mais le traumatisme lui est toujours là je rêve encore la nuit de cette montagne de Diesse je me vois à l'âge de 30 ans, toujours détenu et ça fait mal très mal parfois. Je ne suis surement pas le seul à subir cela.

Je me permets aujourd'hui devant vous de dénoncer une nouvelle forme de violation concrète des droits de l'homme. A Genève sièges des organisations internationales sièges du HCR siège de l'ONU siège de nombreuses organisations de la défense des droits de l'homme un handicapé au bénéfice d'une rente AI qui perd son logement n'a plus le droit d'obtenir des prestations complémentaires ça veut dire quoi.

L'impossibilité de l'accès aux soins le paiement l'assurance maladie est supprimée donc plus d'assurance maladie et accident comme il n'a plus de domicile il ne peut plus prétendre à avoir droit à l'aide juridique pour se défendre, on va jusqu'à le dénoncer au contre de l'habitant afin que même avec son ancienne adresse même avec ses papiers déposés dans cette ville il ne puisse plus obtenir d'attestation de domicile, un logement à Genève il faut pas se leurrer c'est impossible, en plus aucune gérance d'immeubles ne lui donnera un logement vu ses revenus, il a besoin de soins de médicaments pour sa santé qui sont vitale pour lui ça n'a aucune importances il se débrouille avec son AI même si il ne peut plus se nourrir pas grave en termes crus qu'il aille crever ailleurs, avec une rente AI de 1500 frs et des médicaments qui lui coutent 400 frs par mois minimum il ne peut plus vivre et ce que cela est compatible avec les accords signés par la Suisse sur les droits de l'homme de tels agissements sont criminels et violent de façon délibérée les accords signés par la suisse je tiens à disposition de toutes les preuves irréfutables de mes accusations".

Et pour finir mes dames et messieurs je citerais une phrase de René Cassin Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'homme seront violés en quelque partie du monde que ce soit.

Mathilde ROUGET — Correspondante F.H.I — Suisse